



Informations par rapport à nos services :

• Formation

« *Formation de sensibilisation contre le harcèlement moral* »

- ***PREVENIR, EXPOSER ET REAGIR –***

Notre formation est divisée en quatre modules. Passant par la définition, les conséquences, la prévention, l'analyse et l'écoute. Cette formation permet interactivement d'apprendre à mettre en pratique les outils nécessaires en tant que « responsable ».

- **Le public cible:** le cadre; la direction; les ressources humaines; le management; la délégation.
- **La durée** de la formation est une demie journée (max. 4 heures) avec documentation,
- **En présentiel** (min. 6 personnes max. 12 personnes)
- **Prix sur demande**
- **Le certificat de participation sur demande**
(la liste de noms est à fournir quinze jours avant la date de la formation).

• Conférence

« *Conférence informant sur le harcèlement moral au travail* »

La différence entre un conflit et le harcèlement moral.

Comment agir, me protéger et où chercher de l'aide ?

Notre conférence a comme but d'informer, d'éduquer et de prévenir le grand public. Ne pas confondre le conflit avec le harcèlement moral, donc connaître les limites. Pour l'entreprise, une conférence est un outil qui rend les salariés conscients de la définition du phénomène et automatiquement souligne l'intérêt que portent les dirigeants de l'entreprise envers leurs salariés, les valeurs et les règles de la non tolérance envers du harcèlement moral.

- **Le public cible** : tous les salariés / les différents services / grand public
- **La durée** de la conférence est de 1 à 2 heures
- **En présentiel**
- Un accord entre la Mobbing asbl et l'entreprise peut être signé, en tant que partenaire externe.

Veuillez remplir le formulaire ci-après.

Un formateur prendra contact avec vous dans les meilleurs délais pour finaliser votre demande.

Suivant le formulaire, vous trouvez les conditions générales pour les formations et conférences ainsi que la liste des participants. Toutes les pages sont à remplir/signer et à renvoyer à la Mobbing asbl.



DEMANDE DE FORMATION □ OU/ET DE CONFERENCE □

Date :

Nom de l'entreprise : _____

Adresse: _____

Tél.: _____

Mail: _____

Nom et fonction de la personne de contact :

Tél: _____

Mail: _____

Lieu de la formation/conférence:

Période la plus favorable pour l'entreprise : _____

matin (9h-13h) après-midi (13h-17h) soir (18h-21h)

(Uniquement pour conférence)

Public cible:

Délégation

Responsables

RH et Direction

Salariés

Grand public

Autres à préciser : _____

Langue de la formation/conférence:

Luxembourgeois Français Allemand Anglais

Nombre des participants : _____

Nombre de documentations : _____

Certificats de participation:

oui non

La liste des noms des participants est à fournir 15 jours avant la date de la formation.



Matériel de travail mis à disposition:

Vidéo-projecteur

Ordinateur / ordinateur portable

Stick

Toile de fond

Rallonge électrique

Flipchart

Autres: _____

Adresse de facturation :

Nom et signature du demandeur de formation/conférence



Conditions générales

Les présentes conditions sont applicables dans leur intégralité pour tout service et contrat passé entre l'Association luxembourgeoise contre le harcèlement moral et stress au travail (Mobbing asbl), (ci-après la « Société ») et ses Clients au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, quel que soit le lieu de prestation. Le cas échéant, elles sont complétées par des conditions particulières qui prévalent en cas de contrariété avec les présentes conditions. Par la signature ou l'exécution de tout document référant aux présentes conditions, le Client est censé les avoir acceptées et aucune dérogation ne pourra être admise sans accord exprès et préalable de la Société. Toute condition contraire aux présentes conditions générales posée unilatéralement par le Client, dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à la Société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. La Société se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Les conditions générales modifiées sont réputées acceptées par le Client pour autant qu'elles lui aient été préalablement communiquées par la Société, et à défaut de contestation par le Client dans un délai de quinze (15) jours à dater de cette communication.

1. Organisme

L'association luxembourgeoise contre le harcèlement et stress au travail (Mobbing asbl) est agréée pour organiser des cours de formation professionnelle continue et de conférence dans le domaine du harcèlement moral et stress au travail.

2. Offres, services et exécution

Les offres émises par la Société sont sujettes à révision en cas de hausse du coût des matières premières, de modification du projet initial en cours de réalisation ou de toute autre circonstance indépendante de la volonté de la Société.

Toute demande passée auprès de la Société est ferme et définitive pour le Client dès réception par la Société d'un devis signé. Le Client reconnaît qu'il a pris sa décision commerciale (entendue comme toute décision relative à la demande, l'achat de services à la Société) en parfaite connaissance de cause après avoir été dûment informé par la Société des avantages et limites des services délivrés. La Société mettra en œuvre tous les efforts raisonnables pour exécuter la demande dans les délais convenus.

Les prestations seront considérées comme acceptées et valablement exécutées dès que la Société a reçu le devis signé.

3. Inscriptions

Toute inscription (formation ou conférence) se fait via le formulaire ci-dessus dûment rempli accompagnées pour les formations de la liste des participants qui sont à adresser :

par courrier
Mobbing asbl
64, Avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

par courriel
mobbingasbl@mobbingasbl.lu

4. Devis

Dès que la Société a reçu la demande d'inscription, un devis avec les prix et la date de l'événement sera envoyé au Client par courriel. Dès réception du devis, le Client doit le contrôler et signer, si d'accord, et le renvoyer à la Société dans les 7 jours ouvrables suivants.

5. Acompte

La Société se réserve le droit de demander le paiement d'acomptes pour chaque formation/conférence (500,00€ pour une formation et 350,00€ pour une conférence) qui sont **payables dès réception** de la facture. En cas de non-paiement, la Société se garde le droit de ne pas retenir la date. Le paiement de l'acompte se fait par virement bancaire sur le compte bancaire indiqué sur la facture d'acompte.

6. Prix, facturation et paiement

Les prix des formations sont indiqués en Euros et s'entendent hors TVA.

En cas d'éventuelles modifications, après la demande acceptée ou la date d'établissement du devis, la Société se réserve le droit d'ajuster de manière correspondante les prix.

Les **factures finales sont payables dès réception** sur le compte bancaire indiqué sur la facture finale.

7. Organisation

La Mobbing asbl communique la confirmation de la formation avec la date et les horaires au Client.

Le Client s'engage à organiser la salle de formation/conférence ainsi que le matériel de travail nécessaire. De plus, il se charge de prévenir les participants.



8. Annulation de la formation/conférence par la Mobbing asbl

La Mobbing asbl se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séance de formation/conférence, si les circonstances l'y obligent, par exemple en cas de maladie du formateur ou si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans le cas d'annulation, l'acompte sera remboursé intégralement.

9. Annulation par le demandeur

Le Client peut annuler le service à tout moment. Toute annulation de formation/conférence doit être notifiée par écrit (par courrier ou courriel). Des frais sont alors exigés en fonction de la date d'annulation. Ainsi :

- Pour toute annulation au maximum 10 jours avant la date de l'événement, aucun frais ne sera requis, et l'acompte sera remboursé.
- Pour toute annulation entre 10 et 4 jours avant la date de l'événement, l'acompte ne sera pas remboursé
- Pour toute annulation endéans les 3 derniers jours avant la date de l'événement, le montant total de la facture finale sera facturé.

Toute personne inscrite peut être remplacée sous réserve que les coordonnées de cette dernière et de la personne remplaçante soient communiquées dans les meilleurs délais à la Mobbing asbl (en cas de délivrance d'un certificat de participation).

10. Changement par le demandeur

Tout changement de date de l'événement doit se faire par le Client **par écrit** au moins 10 jours avant la date fixé antérieurement.

Pour tout changement qui sera fait en dessous des 10 jours, une pénalité de 250€ sera facturé au Client.

11. Frais de restauration

La Mobbing asbl ne prend pas en charge les frais de repas ou de collation des participants.

12. Contenu des formations

Les formations sont susceptibles d'être modifiées pour être adaptées dans leur contenu aux spécificités de chaque entreprise si cela a été signalé par le Client. Cela est laissé à la seule appréciation des formateurs après validation de la direction de la Mobbing asbl.



13. Informations supplémentaires

La Mobbing asbl informe les participants des formations et conférences qu'ils sont susceptibles de figurer sur des photographies prises lors de l'évènement. Celles-ci sont destinées à être publiées dans les supports écrits ou numériques édités par la Mobbing asbl.

- je donne mon autorisation à la Mobbing asbl à photographier/filmer et à utiliser les images de la formation/conférence
- je ne donne pas mon autorisation à la Mobbing asbl à photographier/filmer et à utiliser les images de la formation/conférence

- J'ai pris connaissance et j'accepte sans réserve les conditions générales

Date et signature



Liste des participants

Veuillez remplir cette liste des participants svp. (seulement pour les formations) max. 12 personnes

NOM	PRÉNOM	FONCTION